

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2020 À 16 H 30 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle

◆◆◆

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Monsieur le Maire Bruno Guilbault. Maîtresse Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est absent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-344

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- 3. OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN D'HIVER – TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT ET D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE – SECTEUR S-7 – OPTION 1 – 3 ANS – SAISONS HIVERNALES 2020-2021 À 2022-2023**
- 4. OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN D'HIVER – TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT ET D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE – SECTEUR S-8 – OPTION 1 – 3 ANS – SAISONS HIVERNALES 2020-2021 À 2022-2023**
- 5. OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN D'HIVER – TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT ET D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE – SECTEUR S-9 – OPTION 1 – 3 ANS – SAISONS HIVERNALES 2020-2021 À 2022-2023**
- 6. OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN D'HIVER – TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT ET D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE – SECTEUR S-10 – OPTION 1 – 3 ANS – SAISONS HIVERNALES 2020-2021 À 2022-2023**
- 7. OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN D'HIVER – TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT ET D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE – SECTEUR S-11 – OPTION 1 – 3 ANS – SAISONS HIVERNALES 2020-2021 À 2022-2023**

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 8. FRAIS DE DÉNEIGEMENT – CHEMIN PERREAULT-LÉPINE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI**
- 9. DEMANDE DE PARTENARIAT ET SOUTIEN FINANCIER – SKI MONTCALM**
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- 3. OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN D'HIVER – TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT ET D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE – SECTEUR S-7 – OPTION 1 – 3 ANS – SAISONS HIVERNALES 2020-2021 À 2022-2023**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 29 juillet 2020 pour l'entretien d'hiver de 5 secteurs, soit pour des travaux de déblaiement et d'enlèvement de la neige;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des documents d'appel d'offres, la Municipalité a spécifié qu'un contrat distinct serait octroyé pour chacun des secteurs visés par l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 31 août 2020 provenant des entreprises 9183-8672 Québec inc. (F.A.S. Les constructions J.M. Poirier et fils) et Excavation Carroll inc., les résultats pour le secteur S-7 étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

Entreprises	OPTION #1 CONTRAT DE 3 ANS OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)	OPTION #2 CONTRAT DE 5 ANS OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)
SECTEUR S-7 – 20,39 KM		
9183-8672 Québec inc. (F.A.S. Les Constructions J.M. Poirier et Fils)	398 537,85\$	648 210,07\$
Excavation Carroll inc.	385 479,87\$	610 231,75\$ (Corrigé à 610 231,80 \$)

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics en date du 21 septembre 2020.

20-345 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver, soit des travaux de déblaiement et d'enlèvement de la neige pour le secteur S-7, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Carroll inc. pour un montant de 385 479,87 \$, taxes incluses, selon l'option 1 - contrat de 3 ans, soit pour les saisons hivernales 2020-2021 à 2022-2023.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000049 a été émis pour autoriser cette dépense.

4. OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN D'HIVER – TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT ET D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE – SECTEUR S-8 – OPTION 1 – 3 ANS – SAISONS HIVERNALES 2020-2021 À 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 29 juillet 2020 pour l'entretien d'hiver de 5 secteurs, soit pour des travaux de déblaiement et d'enlèvement de la neige;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des documents d'appel d'offres, la Municipalité a spécifié qu'un contrat distinct serait octroyé pour chacun des secteurs visés par l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 31 août 2020 provenant des entreprises 9183-8672 Québec inc. (F.A.S. Les constructions J.M. Poirier et fils) et Excavation Carroll inc., les résultats pour le secteur S-8 étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

Entreprises	OPTION #1 CONTRAT DE 3 ANS OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)	OPTION #2 CONTRAT DE 5 ANS OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)
SECTEUR S-8 – 32,76 KM		
9183-8672 Québec inc. (F.A.S. Les Constructions J.M. Poirier et Fils)	779 682,27\$	1 267 454,51\$
Excavation Carroll inc.	699 906,09\$ (Corrigé à 699 906,06 \$)	1 108 128,10\$

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics en date du 21 septembre 2020.

20-346 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver, soit des travaux de déblaiement et d'enlèvement de la neige pour le secteur S-8, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Carroll inc. pour un montant de 699 906,09 \$, taxes incluses, selon l'option 1 - contrat de 3 ans, soit pour les saisons hivernales 2020-2021 à 2022-2023.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000050 a été émis pour autoriser cette dépense.

5. OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN D'HIVER – TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT ET D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE – SECTEUR S-9 – OPTION 1 – 3 ANS – SAISONS HIVERNALES 2020-2021 À 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 29 juillet 2020 pour l'entretien d'hiver de 5 secteurs, soit pour des travaux de déblaiement et d'enlèvement de la neige;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des documents d'appel d'offres, la Municipalité a spécifié qu'un contrat distinct serait octroyé pour chacun des secteurs visés par l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 31 août 2020 provenant des entreprises 9183-8672 Québec inc. (F.A.S. Les constructions J.M. Poirier et fils) et Excavation Carroll inc., les résultats pour le secteur S-9 étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

Entreprises	OPTION #1 CONTRAT DE 3 ANS OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)	OPTION #2 CONTRAT DE 5 ANS OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)
SECTEUR S-9 – 18,73 KM		
9183-8672 Québec inc. (F.A.S. Les Constructions J.M. Poirier et Fils)	461 921,85\$	751 565,15\$
Excavation Carroll inc.	342 338,97\$	542 031,35\$

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics en date du 21 septembre 2020.

20-347

EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver, soit des travaux de déblaiement et d'enlèvement de la neige pour le secteur S-9, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Carroll inc. pour un montant de 342 338,97 \$, taxes incluses, selon l'option 1 - contrat de 3 ans, soit pour les saisons hivernales 2020-2021 à 2022-2023.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000051 a été émis pour autoriser cette dépense.

6. OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN D'HIVER – TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT ET D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE – SECTEUR S-10 – OPTION 1 – 3 ANS – SAISONS HIVERNALES 2020-2021 À 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 29 juillet 2020 pour l'entretien d'hiver de 5 secteurs, soit pour des travaux de déblaiement et d'enlèvement de la neige;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des documents d'appel d'offres, la Municipalité a spécifié qu'un contrat distinct serait octroyé pour chacun des secteurs visés par l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 31 août 2020 provenant des entreprises 9183-8672 Québec inc. (F.A.S. Les constructions J.M. Poirier et fils) et Excavation Carroll inc., les résultats pour le secteur S-10 étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

Entreprises	OPTION #1 CONTRAT DE 3 ANS OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)	OPTION #2 CONTRAT DE 5 ANS OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)
--------------------	--	--

SECTEUR S-10 – 22,96 KM		
9183-8672 Québec inc. (F.A.S. Les Constructions J.M. Poirier et Fils)	566 242,68\$	921 299,28\$
Excavation Carroll inc.	498 768,72\$	789 703,95\$

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics en date du 21 septembre 2020.

20-348 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver, soit des travaux de déblaiement et d'enlèvement de la neige pour le secteur S-10, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Carroll inc. pour un montant de 498 768,72 \$, taxes incluses, selon l'option 1 - contrat de 3 ans, soit pour les saisons hivernales 2020-2021 à 2022-2023.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000052 a été émis pour autoriser cette dépense.

7. OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN D'HIVER – TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT ET D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE – SECTEUR S-11 – OPTION 1 – 3 ANS – SAISONS HIVERNALES 2020-2021 À 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 29 juillet 2020 pour l'entretien d'hiver de 5 secteurs, soit pour des travaux de déblaiement et d'enlèvement de la neige;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des documents d'appel d'offres, la Municipalité a spécifié qu'un contrat distinct serait octroyé pour chacun des secteurs visés par l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 31 août 2020 provenant des entreprises 9183-8672 Québec inc. (F.A.S. Les constructions J.M. Poirier et fils) et Excavation Carroll inc., les résultats pour le secteur S-11 étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

Entreprises	OPTION #1 CONTRAT DE 3 ANS OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)	OPTION #2 CONTRAT DE 5 ANS OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)
SECTEUR S-11 – 27,17 KM		
9183-8672 Québec inc. (F.A.S. Les Constructions J.M. Poirier et Fils)	590 411,58\$	957 466,39\$
Excavation Carroll inc.	643 829,76\$ (Corrigé à 643 829,79 \$)	1 109 475,20\$

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics en date du 21 septembre 2020.

20-349 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver, soit des travaux de déblaiement et d'enlèvement de la neige pour le secteur S-10, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9183-8672 Québec inc. (F.A.S. Les Constructions J.M. Poirier et fils) pour un montant de 590 411,58 \$, taxes incluses, selon l'option 1 - contrat de 3 ans, soit pour les saisons hivernales 2020-2021 à 2022-2023.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000053 a été émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. FRAIS DE DÉNEIGEMENT – CHEMIN PERREULT-LÉPINE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI

CONSIDÉRANT QUE, suite à la fermeture du pont Lane il y a quelques années, plusieurs citoyens de Rawdon doivent emprunter le chemin Perreault-Lépine dans leurs déplacements;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est situé dans la Municipalité de Saint-Liguori et n'était pas entretenu en période hivernale, causant de nombreux détours et délais aux citoyens du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori a accepté la demande de la Municipalité de Rawdon de procéder au déneigement du chemin Perreault-Lépine, le tout aux frais de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE les coûts convenus pour le déneigement de ce chemin pour la saison hivernale 2020-2021 sont de 4 222,45 \$, taxes incluses.

20-350 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que la Municipalité de Rawdon paie la somme de 4 222,45 \$, taxes incluses, à la Municipalité de Saint-Liguori pour le déneigement du chemin Perreault-Lépine pour la saison hivernale 2020-2021.

Le certificat de crédit numéro 2020-000054 a été émis pour autoriser cette dépense.

9. DEMANDE DE PARTENARIAT ET SOUTIEN FINANCIER – SKI MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Ski Montcalm a demandé un partenariat incluant un soutien financier auprès de la Municipalité afin d'offrir des activités extérieures diversifiées pour les familles et citoyens de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de ces activités bonifie la programmation offerte aux usagers et aux citoyens de Rawdon en ce qui concerne les loisirs et les sports.

20-351 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De consentir au partenariat avec l'entreprise Ski Montcalm afin de déployer deux activités extérieures de 60 minutes permettant de bonifier la programmation offerte aux usagers et d'octroyer un soutien financier de 675\$ à l'entreprise à cet effet.

Le certificat de crédit numéro 2020-000055 a été émis pour autoriser cette dépense.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

20-352 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 16h40.

(signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

(signé) Bruno Guilbault

Bruno Guilbault
Maire